

LIVRET D'ACCUEIL

Edition 2023

Livret appartenant à :

Remis le :

esat

Les Clayes sous Bois



CVS consulté le 09/02/2023

Validé par le Conseil d'Administration le 23/03/2023



SOMMAIRE

Le mot de la directrice	3
L'association Hestia 78	4
Présentation de l'ESAT Les Clays	6
L'organigramme	7
Présentation de l'équipe	8
Les activités	8
Autres prestations médico-sociales	12
Un ESAT sur 3 sites	13
Le fonctionnement	14
L'admission	14
Le parcours professionnel	18
Les Projets Individualisés	20
Le CVS	21
Contacts de l'ESAT	22
Le plan d'accès	23

LE MOT DE LA DIRECTRICE

Vous avez décidé de rejoindre l'ESAT* Les Clayes sous Bois pour commencer ou poursuivre votre carrière professionnelle.

L'équipe d'encadrants, vos collègues et moi-même sommes ravis de vous accueillir dans cet établissement. Nous espérons que vous y trouverez un lieu d'épanouissement et vous garantissons être mobilisés pour répondre à vos projets professionnels et défendre vos droits.

Ce livret a pour but de vous présenter le plus simplement possible le fonctionnement de l'ESAT.

Nous vous souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans votre parcours.

Bien à vous.

Sylvie Scotté, la directrice.

* ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail





L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE

Président : Yves DOÏNEL
Trésorier : Christophe POINSATTE
Secrétaire : Charley BALTZER
Directeur Général : Gilles NION

L'association Hestia 78 a été créée suite à la fusion le 1er janvier 2022 entre l'association ALTIA Mauldre et Gally et l'association Confiance Pierre Boulanger.

Adresse du siège social
7-9 rue Camille Claudel
78450 Villepreux

Vous pouvez adhérer à notre association gestionnaire. Pour ce faire, nous vous remercions de prendre contact avec M. BALTZER, secrétaire de l'association.
Contact Hestia : siege@hestia78.fr

L'association gère 16 établissements accompagnant des enfants et adultes en situation de handicap.

3 AUTRES ESAT

ESAT de la Mauldre :

situé à Maule. Il accompagne 78 travailleurs.

ESAT Le Chêne 1 & 2 :

situé à Rambouillet. Il accompagne 100 travailleurs.

ESAT Le Perray :

situé au Perray. Il accompagne 65 travailleurs.



7 FOYERS

Foyer Le Prieuré :

Foyer d'Hébergement proposant un accueil collectif et un service appartement, situé sur la commune de Villepreux. 45 places.



Foyer du Bois Mesnuls :

Foyer d'Hébergement La Vallée, proposant un accueil collectif et des logements en ville et Foyer de Vie La Montagne situés à Maule. 39 places FH & 22 places FV.

Foyer Maison Carnot :

Foyer d'Hébergement situé à Rambouillet. 40 places.

Foyer Les Patios :

Foyer d'Hébergement situé aux Essarts. 40 places.

Foyer Camille Claudel :

Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé, à Villepreux pour des personnes de plus de 40 ans. 56 places + 5 externes (FV). 20 places + 2 accueil temporaires (FAM).



1 SAVS : le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale **Confiance**, situé à Rambouillet. 75 places pour 125 personnes accompagnées.

1 CAJ : le Centre d'Accueil de Jour **La Cascade**, situé à Rambouillet. 24 places pour 45 personnes accompagnées.

3 STRUCTURES QUI ACCOMPAGNENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS

2 IME : l'Institut Médico-Educatif **Le Castel** situé à Gazeran. 62 places.

l'Institut Médico-Educatif **Le Moulin** situé aux Essarts le Roi. 27 places.

1 SESSAD : le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile **La Courte Echelle** situé à Rambouillet. 20 places.

PRÉSENTATION DE L'ESAT LES CLAYES

Établissement et Service d'Aide par le Travail.

Les missions d'un ESAT sont :

- proposer une activité professionnelle ;
- offrir un soutien médico-social et éducatif;
- favoriser un épanouissement personnel et une intégration sociale.

L'ESAT accompagne **81 personnes** ayant plus de 18 ans, possédant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et une orientation professionnelle en ESAT délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

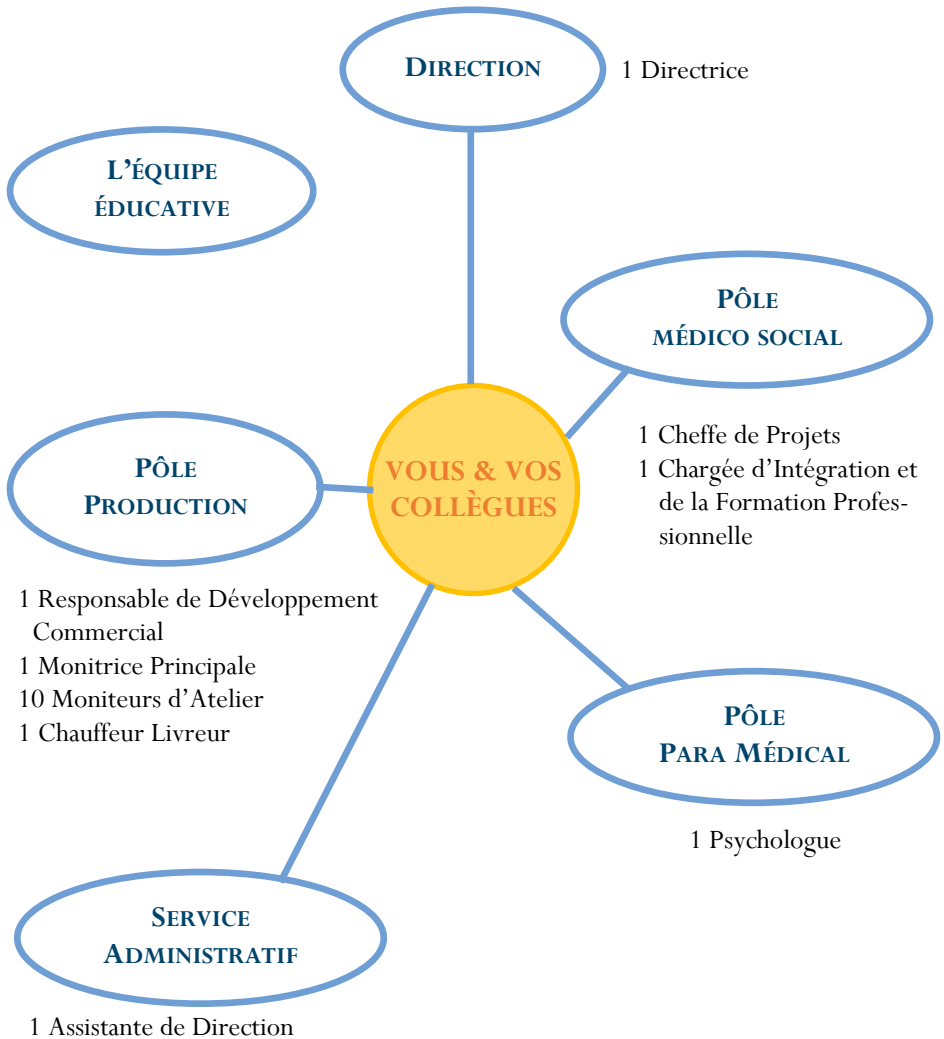
Le projet d'établissement a été réécrit en 2019. L'ESAT s'engage pour les 5 prochaines années à :

- développer l'offre et la qualité des prestations commerciales ;
- renforcer la participation des travailleurs en situation de handicap à la vie de l'ESAT et à la citoyenneté ;
- soutenir les professionnels dans leur double mission ;
- mettre en oeuvre le plan de transformation des ESAT.

Il s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte des Droits et Liberté : respect des libertés individuelles, de la dignité, de l'altérité, de la laïcité.



L'ORGANIGRAMME



PRÉSENTATION

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



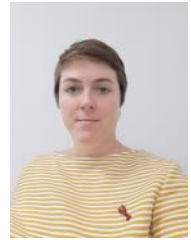
Sylvie SCOTTE

DIRECTRICE

Directrice de l'ESAT Les Clayes et de l'ESAT de la Mauldre, elle est responsable du fonctionnement administratif, humain et financier de l'établissement.

Alice GOURDON
CHEFFE DE PROJETS

La cheffe de projet coordonne et pilote les projets professionnels des travailleurs. Elle est garante de la qualité et de la mise en oeuvre des projets individuels.



Michel GERARD

RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

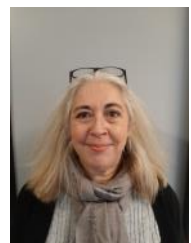
Il est responsable de la relation clientèle, du développement des activités commerciales et des investissements commerciaux.



ADMINISTRATIF

Isabelle BOYRIE
ASSISTANTE DE DIRECTION

L'assistante de direction est en charge de l'accueil physique et téléphonique, de la gestion administrative, commerciale et du suivi RH des travailleurs.



L'ÉQUIPE EDUCATIVE



Delphine BRUNO

**CHARGÉE D'INTÉGRATION ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

La chargée d'intégration et de la formation professionnelle est responsable de la mise en oeuvre des projets individualisés des travailleurs sur l'axe inclusif.

Les moniteurs d'ateliers sont responsables de l'accompagnement individuel et collectif des travailleurs, de l'animation, de l'organisation et de la gestion de la production de biens et de services, de la gestion et du développement des compétences individuelles au travers des projets de chaque personne accompagnée.



Samantha CANDEIAS
**MONITRICE D'ATELIER
CONDITIONNEMENT**



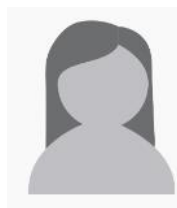
Vanessa LIPARDI
**MONITRICE D'ATELIER
CONDITIONNEMENT**



Sébastien VIEIRA
MONITEUR D'ATELIER
CONDITIONNEMENT



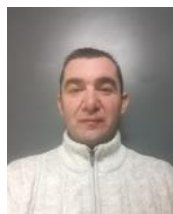
Cécile AVELINE
MONITRICE D'ATELIER
CONDITIONNEMENT



Fatima LENTENDU
MONITRICE D'ATELIER
CONDITIONNEMENT



GILLES LANDREAU
MONITEUR D'ATELIER
ESPACES VERTS



Matthieu MONCOMBLE
MONITEUR D'ATELIER
ESPACES VERTS



Séverine CORDELLE
MONITRICE D'ATELIER
CUISINE & REPASSERIE



Djamila MARSAOUI
MONITRICE D'ATELIER
REPASSERIE



Simon QUINTON
MONITEUR D'ATELIER
NETTOYAGE PROFESSIONNEL



Elodie GAREL

MONITRICE PRINCIPALE

La monitrice principale des ateliers de conditionnement assure le relai entre le responsable du développement commercial et les moniteurs concernant l'organisation des ateliers. Elle met en place les procédures permettant de garantir la qualité du travail auprès des clients.

Vanessa DJUKA,
PSYCHOLOGUE

La psychologue est présente les jeudis après-midi et les vendredis. Elle propose aux travailleurs des entretiens individuels et anime les groupes de paroles ainsi que les groupes bienveillance et vivre ensemble.



Mohamed BENTAME

CHAUFFEUR LIVREUR

Il assure les livraisons chez les différents clients et entretient le parc automobile de l'établissement.

LES ACTIVITÉS

L'ESAT propose du travail dans 5 secteurs d'activité :

CONDITIONNEMENT

43 places. Les travailleurs sont encadrés par 5 moniteurs d'atelier et 1 monitrice principale.



ENTRETIEN D'ESPACES VERTS

15 places. Les travailleurs sont encadrés par 2 moniteurs d'atelier.



NETTOYAGE PROFESSIONNEL

10 places. Les travailleurs sont encadrés par 1 moniteur.



REPASSERIE

8 places. Les travailleurs sont encadrés par 1 monitrice à temps plein et 1 monitrice à temps partiel.





RESTAURATION

2 places. Les travailleurs sont encadrés par une monitrice à temps partiel.



INTÉGRATION



Actuellement 4 travailleurs mis à disposition en entreprise accompagnés par la Chargée d'Intégration.



FORMATION

Dans le cadre des Projets Individualisés chaque travailleur peut être amené à bénéficier d'actions de formation individuelle ou collective.



AUTRES PRESTATIONS MÉDICO-SOCIALES

L'APARTÉ

C'est un lieu de répit situé à l'ESAT de la Mauldre. Cet accueil séquentiel accompagne temporairement des travailleurs rencontrant une fragilité particulière. L'objectif de ce lieu est de maintenir la continuité de leur parcours professionnel.

INSTANCES PARTICIPATIVES

LA RÉUNION DE SENSIBILISATION

C'est un espace de débat ou d'information sur un sujet citoyen ou relatif à la santé qui a lieu deux fois par mois en atelier, animé par les moniteurs. Des espaces d'information viennent compléter cette réunion.

LA RÉUNION D'ATELIER

C'est une réunion qui permet au responsable du développement commercial de faire un bilan de l'activité de production par activité deux fois par an.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

C'est une instance mixte réunissant des professionnels et des travailleurs 4 fois par an sur le sujet des conditions de travail.



GROUPES BIENTRAITANCE

Echange sur la thématique de la bientraitance, animé par la psychologue dans les ateliers.

GROUPES DE PAROLE

Echange sur des thématiques diverses proposées par le groupe. Régulation de la parole par la psychologue.

GROUPES VIVRE ENSEMBLE

Echange sur la vie en collectivité, dans l'atelier.

CODE DE LA ROUTE

Le code de la route mis en place par le moniteur principal des activités de service de l'ESAT de la Mauldre. Il accompagne les travailleurs dans leurs démarches liées à l'obtention du permis de conduire : évaluation, simulateur de conduite, préparation au code, ...



Le CVS est une instance dans laquelle sont représentés :

- les travailleurs ;
- les membres du personnel ;
- les familles ;
- l'association.



Il vous permet d'exprimer vos besoins, questions, suggestions sur le fonctionnement de l'ESAT.

Vos représentants CVS de 2022 à 2025 sont :



Mme Céline
FERLIN



Mme Stéphanie
MACHARD



Mme Erika
SELBONNE



M. Paul
BLONDIOT



M. Jean-Michel
FREITAS



M. Frédéric
GUILLEMIN

Le représentant pour les membres du personnel :

Mme Séverine CORDELLE

Les représentants de l'association et des familles :

Mme LEGOUPIL, Mme DUREL, M. MASSON

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

LE SITE PRINCIPAL



Il accueille les ateliers de conditionnement, les bureaux administratifs, l'espace restauration et la salle de réunion.

14 rue Simone Weil - Les Clayes sous Bois

L'ANNEXE

Localisé sur la commune de Villepreux, ce site accueille les activités de service : repasserie, nettoyage professionnel, entretien d'espaces verts.

1 rue de la Pépinière - Villepreux



LE DÉPÔT KENNEDY



Espace de stockage situé derrière le centre commercial One Nation. Ce site est accessible exclusivement accompagné d'un membre du personnel.

Rue Kennedy - Les Clayes sous Bois

1 ESAT SUR 3 SITES

LE FONCTIONNEMENT

LES HORAIRES



Vous travaillez du lundi au jeudi de **8h30 à 16h15** et le vendredi de **8h30 à 12h30**.

Des pauses de 15 minutes sont prévues les matins et les après-midi. Le déjeuner se prend sur place, à l'ESAT, entre **12h00 et 13h00**.

LES TÉLÉPHONES PORTABLES



Afin de réguler l'usage des téléphones portables, ceux-ci ne sont plus à votre disposition pendant le temps de travail à l'exception du temps du déjeuner.

LA TENUE



Pour travailler, vous devez avoir une tenue adaptée. Suivant le secteur d'activité une tenue professionnelle vous est remise : veste, pantalon, t-shirt, ... Vous avez des vestiaires collectifs, non mixtes pour vous changer avant votre prise de poste et un casier personnel. Vous avez la possibilité de vous isoler dans les sanitaires pour vous changer.

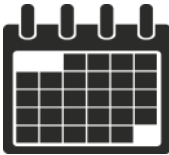
Vous êtes responsable du matériel qui vous est confié. L'ESAT se charge de nettoyer vos tenues.



LES REPAS

Les repas sont pris sur place à l'ESAT (à l'exception des travailleurs en chantier extérieur ou en mise à disposition). La possibilité est offerte d'apporter son repas. Des micro-ondes et un réfrigérateur sont mis à disposition.

Ils sont facturés **4,45€** le mois suivant sur votre fiche de paie. Le tarif est révisé tous les ans par le prestataire.



LES ABSENCES

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de prendre vos rendez-vous médicaux en dehors de votre temps de travail.

Toutefois, les rdv avec les spécialistes (psychologues, neurologues, ...) font partie de votre parcours global, ils sont autorisés et payés.

En cas d'absence prévue vous devez remplir un formulaire de demande d'absence avec votre moniteur référent. Celle-ci sera validée par la direction.

En cas de maladie, vous devez prévenir votre employeur et justifier votre absence dans les 48h.



LE PARCOURS PROFESSIONNEL

L'admission à l'ESAT Les Clayes se fait après un ou plusieurs stage dans l'activité que vous avez choisie, si vous nous avez fait part de votre souhait d'être embauché dans notre établissement et que nous avons une place disponible dans cette activité professionnelle.

LES STAGES

L'ESAT Les Clayes accueille chaque année de nombreux stagiaires d'horizons très différents :

- des élèves d'IME ;
- des travailleurs d'autres ESAT ;
- des personnes cherchant à reprendre une activité professionnelle.

3 types de stage sont proposés pour permettre d'affiner ou de construire le projet professionnel :

- stage de découverte ;
- stage de formation ;
- stage d'admission.

LES MISPE

Les personnes n'étant accompagnées ni par un IME, ni par un établissement relevant de l'Éducation Nationale, relève du cadre des MISPE (Mise en Situation Professionnelle en ESAT). Une déclaration préalable est faite avant votre stage et l'ESAT verse les cotisations accident du travail et maladie professionnelle obligatoires.

Une demande doit être faite auprès de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) à qui nous envoyons la convention et le bilan de stage pour information.

Ce dispositif limite à **deux fois 10 jours** de période de stage dans le même établissement par an.

L'ESAT, ou vous-même pouvez mettre fin à votre stage s'il ne répond pas à vos attentes ou besoins.

LES BILANS DE STAGE

Après chaque période de stage, un bilan est réalisé en interne avec :

- le stagiaire ;
- le moniteur référent ;
- le responsable des stages.

Ce bilan est l'occasion pour le stagiaire d'exprimer ce qu'il a fait pendant son stage, ce qu'il a appris, comment il s'est senti. Le moniteur apporte ses observations. C'est lors du bilan qu'il est décidé de la suite donnée au stage (autre stage, admission, ...).

L'ADMISSION

Lorsqu'une admission vous est proposée, il vous est demandé de fournir un certain nombre de pièces (Dossier Unique d'Admission, Notification d'orientation, fiche de renseignements, attestation de sécurité sociale, RIB, ...). Ces informations permettent de constituer votre dossier qui est enregistré informatiquement sur le logiciel « IMAGO DU ». L'ESAT Les Clayes déclare votre embauche auprès de l'URSAAF et d'autres organismes (CAF, MDA, ...).

Un entretien de présentation de vos droits et devoirs à l'ESAT est organisé. Il vous permet de confirmer ou d'infirmer votre consentement à la signature d'un **Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail**. Ce contrat est signé dans le mois qui suit votre admission.

Une période d'essai peut être adjointe à votre orientation par la CDAPH (3 mois renouvelables une fois).

LES SORTIES

Vous pouvez à tout moment démissionner en respectant un préavis d'un mois. Si ce départ n'a pas été accompagné par l'ESAT, celui-ci s'assure, par le biais d'un entretien, de vos motivations et des conséquences de cette démission sur votre parcours professionnel. Si à l'issue de l'entretien, vous confirmez votre démission, l'ESAT informe la MDPH de votre sortie.

L'ESAT peut demander votre sortie auprès de la MDPH dans le cas d'un incident grave générant une mise à pied à titre conservatoire.

LES PROJETS INDIVIDUALISÉS

Dans les **trois mois qui suivent votre admission**, un entretien d'évaluation est organisé avec votre moniteur référent et la cheffe de projet. L'objectif de cet entretien est de co-construire votre projet professionnel.

Les projets concernent principalement **le travail** :

- des apprentissages techniques dans l'atelier ;
- l'acquisition des savoirs-être professionnels ;
- des formations individuelles et collectives ;
- l'intégration vers le milieu ordinaire (mise à disposition individuelles ou collectives).

Parfois, les projets peuvent concerner des aspects plus personnels :

- démarches administratives ;
- changement d'orientation ;
- préparation à la retraite ;
- intégration d'un foyer d'hébergement.

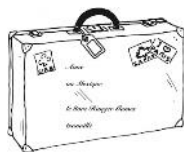
C'est votre moniteur référent qui écrit et présente votre projet à l'équipe pluridisciplinaire lors de la réunion d'équipe. Une fois que votre projet est validé, une **réunion de restitution** est organisée. Votre représentant légal (tuteur) y est convié et vous pouvez choisir d'inviter les personnes de votre choix.

Des **évaluations** permettent de vérifier la mise en oeuvre de **votre projet qui est réactualisé tous les 12 à 18 mois**.

A compter de 2023, s'ajoutera à votre projet **un carnet de parcours et de compétences** dans lequel vous exprimerez vos souhaits en termes de formation et ferez le point sur votre parcours professionnel. Ce carnet vous suivra tout au long de votre carrière et sera étudié lors des évaluations et de la restitution de projet (au moins 2 fois par an).



LES CONGÉS



Vous avez droit à 5 semaines de congés payés par an, à des congés exceptionnels familiaux et à des congés enfant malade. Le détail de la prise de ces congés est présenté dans le règlement de fonctionnement et en annexe à votre contrat d'aide et de soutien par le travail.

Un calendrier avec les fermetures prévues de l'ESAT est diffusé avec la fiche de paie du mois de septembre.

LA VISITE MÉDICALE



Dans le mois qui suit votre admission, une visite médicale est planifiée avec le médecin du travail. Elle est obligatoire. Vous bénéficiez ensuite d'une nouvelle visite tous les 3 ans maximum.

LE MÉDIATEUR



En cas de non respect de vos droits, vous et/ou votre représentant légal pouvez faire appel à un médiateur choisis sur la liste des personnes qualifiées du département.

LA CARTE AMÉTHYSTE

En tant que bénéficiaire de l'AAH, vous pouvez bénéficier de la carte Améthyste, carte de transport gratuite. Pour la mettre en place vous devez vous rendre dans le CCAS de votre commune avec :

- votre pass Navigo ;
- votre carte d'identité ;
- une attestation de la CAF concernant le versement de l'AAH ;
- votre dernier avis d'imposition ;
- une attestation d'hébergement ou un justificatif de domicile.

VOS RESSOURCES

LA RÉMUNÉRATION

À la fin de chaque mois travaillé, l'ESAT vous verse une **Rémunération Garantie**. Celle-ci se décompose de la façon suivante :

le salaire de Production correspond à un pourcentage du salaire minimum légal (SMIC) compris entre 5 et 10% et il est issu des bénéfices des travaux réalisés par les travailleurs,

Éléments de salaire	Salaire		
	Base	Taux	Montants
Salaire (% SMIC)	1 408,47	5,250	78,67
Salaire de production	78,67	151,670	78,67
Aide au poste ESAT	759,72		759,72
Gains bruts	1 51,67		838,39

l'Aide au Poste ESAT est l'aide de l'État pour le paiement des rémunérations des travailleurs d'ESAT. Le montant brut est réévalué chaque année.

Votre rémunération garantie nette (ce que vous percevez une fois que les charges sont déduites) est comprise entre **600 et 700€ par mois**.

Des aides viennent la compléter (AAH, Prime d'activité, ...).

LES PRIMES

Une **prime de production** allant de 20 à 40 € (brut) vous est versée chaque mois en fonction de votre investissement en atelier.

Lorsque vous intervenez dans le cadre d'une mise à disposition, une **prime de mise à disposition** vous est accordée en fonction du temps de votre intervention. Une carte cadeau de 80€ mensuel pour un temps plein vient compléter cette prime.

L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

Lorsque vous êtes admis à l'ESAT, vous devez déclarer votre changement de situation auprès de la CAF afin qu'elle recalcule votre droit à AAH.

LA PRIME D'ACTIVITÉ

En fonction de vos ressources, vous pouvez prétendre à la prime d'activité en complément de votre rémunération d'ESAT. Cette prime est versée par votre CAF.

Pour voir si vous êtes éligible à cette prime rendez-vous sur votre compte CAF pour renseigner le montant des revenus que vous avez perçu les 3 derniers mois. Pour éviter que le versement ne s'interrompe, vous devrez déclarer vos ressources tous les trois mois.



L'ÉPARGNE VACANCES

L'ESAT vous propose d'épargner chaque mois soit 10€, soit 12,50€, entre le 1er juin et le 31 mai de l'année suivante. L'ESAT double le montant épargné. L'épargne accumulée est convertie en chèques vacances.

Exemple

Je décide d'épargner	10€/mois
L'ESAT double le montant	+ 10€
Tous les mois j'épargne	10€ + 10€ de l'ESAT = 20€/mois
En juin de l'année suivante	20€ x 12 mois = 240€

Vous recevez **240€ en chèques vacances** (ANCV).

Cette épargne vous permet également de demander une subvention pour un projet de vacances particulier sous réserve de l'acceptation de votre dossier et la présentation de justificatifs.



CONTACTS

ACCUEIL

Pour prévenir de votre absence, d'un changement de situation ou toute question d'ordre général.



01.30.56.27.46.



esatlesclayes@hestia78.fr

CHEFFE DE PROJETS

MME ALICE GOURDON



06.61.30.01.09.



a.gourdon@hestia78.fr

CHARGÉE D'INTÉGRATION

MME DELPHINE BRUNO

Pour échanger et/ou prévenir dans le cadre des stages ou MAD en entreprise.



06.34.56.42.90.



d.bruno@hestia78.fr

DIRECTRICE

MME SYLVIE SCOTTE

Pour prévenir en cas d'extrême urgence en dehors des horaires d'ouverture de l'ESAT.



06.89.33.18.94.



s.scotte@hestia78.fr



PLAN D'ACCÈS

ESAT, 14 rue Simone WEIL aux Clayes sous Bois



EN TRAIN



Ligne N direction Paris Montparnasse ou Dreux et/ou Mantes la Jolie



EN BUS

FRANCILITY SQY

Ligne 20 Plaisir Grignon - Noisy le Roi
Arrêt : Pointe à l'Ange

20

Annexe, 1 rue de la Pépinière à Villepreux :



44

Ligne 44 Plaisir Valibout - Versailles
Arrêt : Massenet

De la gare à l'annexe

Ligne 45 Chavenay/ Villepreux—Les Clayes
Arrêt : Gymnase

45



esat

Les Clayes sous Bois



A l'issue de notre entretien, l'ESAT Les Clayes, propose de m'accueillir en stage :

Du _____ au _____